

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE Numéro 15



**Bulletin d'information et de liaison
sur la police de type communautaire**

Numéro 15

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police de type communautaire, Intersection vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants concernés et intéressés par le sujet.

Intersection publie aussi bien des articles soumis que sollicités. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leurs auteurs. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée sous réserve d'indication de la source. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Comité de production

Marc Bérubé (SM de Sherbrooke)
Johanne Blanchette (C de Maisonneuve)
Pierre Brien (SM de Laval)
Jean Côté (SQ)
Lyette Fusey (Boucherville)
Danny Johnson (MSP)
Gaétan Labbé (SM de Québec)
Julie Lacoste (SQ)
Claude Lavoie (consultant)
Claude Loiselle (U Laval)
Sylvie Mantha (SM de Hull)
Claude Néron (SPCUM)
André Normandeau (U de Montréal)
Marc Paré (IPQ)
Yvon Poirier (GRC)
Marie-France Renaud (UQAM)
Stéphane Ruel (SM de Québec)

Coordination

Johanne Blanchette

Comité de rédaction

Johanne Blanchette
Danny Johnson

Conception et réalisation graphique

Direction des communications du ministère de la
Sécurité publique

Révision linguistique

Élaine Tremblay (IPQ)
Direction des communications du ministère de la
Sécurité publique

Adresse de correspondance

Intersection
Johanne Blanchette
Collège de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2
Téléphone : (514) 254-7131 (N° 4612)
Télécopieur : (514) 251-9741
Courrier électronique : intersection@altavista.net
Site Internet : <http://www.msp.gouv.qc.ca/intersection.htm>

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2000
Bibliothèque nationale du Canada, 2000
ISBN | 198-6905

Des unités...mixtes?

Le ministère de la Sécurité publique travaille présentement à mettre en place, avec l'aide des organisations policières, un outil de lutte au crime organisé qui a fait ses preuves par le passé. Les escouades régionales mixtes, communément appelées « unités mixtes », sont des regroupements d'enquêteurs et d'analystes détachés pour des durées variables de leur service afin qu'ils concentrent leurs efforts dans la lutte contre le crime organisé sur une base régionale.

Ce concept, fondé sur l'hypothèse que la mise en commun des ressources et des expertises dans une région accroît l'efficacité, pourrait-il être encore plus efficace? La réponse est un indéniable *oui*.

Les tenants du *statu quo* diront que la police communautaire n'a rien à faire dans la lutte contre le crime organisé, qu'on ne combat pas le trafic de stupéfiants à coups de dépliants et de slogans et que seuls des moyens très perfectionnés appuyés de ressources humaines et financières importantes sont susceptibles de venir à bout de ce « cancer ». Ces arguments peuvent sembler solides à première vue, mais ceux qui les invoquent prouvent qu'il reste du chemin à parcourir dans la progression de la police communautaire au Québec.

La police communautaire se compose généralement de quatre éléments qui, appliqués adéquatement selon la mission de l'organisme et les objectifs poursuivis, représentent l'approche policière la plus complète jamais mise de l'avant. Ces éléments sont le renforcement des relations communautaires (le réseau déjà en place dans le cas des enquêtes et du renseignement), les partenariats stratégiques (le principe actif des unités mixtes), le renforcement des mesures de prévention (la forêt vierge) et la résolution de problèmes. Adoptée comme une philosophie de gestion, la police communautaire permet de traiter tous les problèmes de sécurité publique, sans exception. D'ailleurs, plusieurs expériences effectuées au sein de certaines organisations policières ont démontré le potentiel de résolution durable de problèmes du même type que ceux qui sont ciblés par les unités régionales mixtes.

L'expérience passée démontre que les unités spécialisées de lutte contre le crime organisé retiennent une approche qui repose essentiellement sur la répression et la poursuite des auteurs de crimes. Bien qu'efficace au plan de la « visibilité », force est de constater que ces mesures ont un caractère trop souvent éphémère et que les phénomènes ciblés ont tendance à revenir en force en peu de temps. De plus, les candidats ne manquent pas pour remplacer les criminels condamnés. Ne serait-il pas temps d'envisager une approche qui a de mixte plus que l'origine de son personnel? Est-il utopique de vouloir attaquer les principaux facteurs qui engendrent le crime organisé? Peut-on avec succès intégrer les notions de prévention, de l'offre et de la demande, de développement social, de communication, de répression et d'environnement pour en tirer des plans d'intervention locaux, régionaux ou provinciaux?

Les unités régionales sont composées de personnes sélectionnées pour les habiletés qu'elles possèdent et qui sont jugées essentielles pour accomplir la mission. La collectivité québécoise ne pourrait que profiter d'un tel élargissement du cadre d'intervention des unités régionales. Une fois ce savoir-faire accepté et maîtrisé par tous les intervenants, on pourra réellement qualifier ces unités de *mixtes*.

Bonne lecture!

Pierre Brien

crédits photos page 20

Pour **prévenir la fraude** à l'assurance Une alliance entre le BAC et Info-Crime!



Par Martin LaSalle

Conseiller en communications BAC-GAA

Le 22 septembre dernier, le Bureau d'assurance du Canada et Info-Crime Québec signaient une entente par laquelle tout citoyen peut désormais fournir, sur une base anonyme, des informations ayant trait à des cas de fraude d'assurance. Grâce à la collaboration du grand public, bon nombre de tentatives de fraude d'assurance sont ainsi susceptibles d'échouer!

Les fraudes d'assurance coûtent annuellement aux assureurs quelque 1,3 milliard de dollars à l'échelle du pays. Les assureurs de dommages du pays font donc les frais d'un fléau dont l'ampleur équivaut à une tempête de verglas... qui se produirait chaque année! (La tempête de verglas de janvier 1998 a entraîné des indemnités de 1,5 milliard de dollars).

Et c'est sans compter les coûts indirects que la fraude occasionne pour l'ensemble de l'économie canadienne. En général, ces coûts indirects sont estimés à un milliard de dollars; au Québec seulement, la fraude d'assurance coûte environ 500 millions de dollars chaque année.

Concrètement, entre 10 et 15 % des indemnités versées en assurance automobile sont reliées à la fraude; en assurance habitation, cette proportion se situe entre 15 et 20 %.

Un effet direct sur les primes

La fraude d'assurance a un effet direct sur les primes payées par les assurés. Ainsi, sur une prime de 1 000 \$, environ 150 \$ vont dans les poches des fraudeurs plutôt que de servir à indemniser les véritables victimes de sinistres.

Afin que les assurés cessent de payer pour une poignée de gens malhonnêtes, l'industrie de l'assurance de dommages, par l'entremise du BAC, décidait en 1994 de créer la Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance (CCCFA), dont la mission consiste à créer un réseau actif à travers le pays pour contrer ce type de crime.

Depuis, ce programme a reçu près de 1 700 plaintes de fraudes, en Ontario ainsi que dans d'autres provinces canadiennes. Les enquêtes qui en ont découlé ont mené à 51 arrestations. De plus, elles ont permis d'éviter de payer 49 réclamations frauduleuses qui totalisaient des demandes de 1,3 million de dollars.

La section québécoise de la CCCFA a vu le jour au début de 1999. Après seulement deux mois de l'application de l'entente intervenue en septembre avec Info-Crime, l'organisme a déjà reçu près d'une centaine de plaintes; de ce nombre, une quarantaine font actuellement l'objet d'une enquête au Service anti-crime des assureurs.

Des objectifs soutenus par la population

La section québécoise de la CCCFA désire relever deux défis majeurs pour la prochaine année :

- **PRÉVENIR** la fraude d'assurance;
- élaborer de nouveaux outils pour mieux la **DÉTECTER**.

Ces objectifs répondent d'ailleurs aux attentes et aux perceptions des consommateurs, comme en fait foi un sondage réalisé pour le BAC entre le 26 août et le 1^{er} septembre derniers, auprès de 1 002 répondants. Il en ressort que :

- 92 % des répondants affirment que gonfler

sa réclamation lors d'un sinistre est une chose grave, et 86 % jugent qu'il est également grave de camoufler certains faits au moment de souscrire une assurance;

- 89 % des répondants estiment que la fraude d'assurance a un effet important sur les primes d'assurance de tous les assurés. En pratique, neuf personnes sur dix au Québec considèrent que la fraude d'assurance augmente les primes d'assurance.
- 81 % des répondants se disent d'accord avec le fait de pouvoir faire appel à un organisme, tel Info-Crime, pour rapporter des cas de fraude d'assurance.

Une campagne d'affichage

Les assureurs de dommages sont convaincus que les Québécois sont foncièrement honnêtes et que ceux-ci ne veulent plus payer pour les fraudeurs. C'est pourquoi la Coalition tient, depuis novembre, une campagne d'affichage dans les wagons du métro ainsi que dans les trains de banlieue de la région de Montréal.

L'affiche rappelle aux citoyens que le silence peut constituer un crime s'il est destiné à camoufler un délit. Le numéro d'Info-Crime, soit le 1 800-711-1800 y est aussi mis en évidence. Cette campagne a eu cours de novembre 1999 à la fin de janvier 2000.

En cours d'année, d'autres actions seront entreprises afin de prévenir encore plus efficacement la fraude d'assurance.



Serge Lescarbeau, vice-président d'Info-Crime Québec, Jean-Pierre Brochier, directeur du Service anti-crime des assureurs et Raymond Medza, directeur général du BAC et vice-président de la section québécoise de la Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance, lors de la signature de l'entente entre Info-Crime et la Coalition.

Présence policière dans les ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Nouveau cadre de référence présenté par la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire

Par Lyse A. Chamberland, M. Sc. Crim.

Service des relations communautaires, Sûreté du Québec

Lyse A. Chamberland a une maîtrise en criminologie. Elle a travaillé en milieu correctionnel pendant 15 ans avant de joindre, en 1992, les rangs de la Sûreté du Québec comme agente de recherche.

Des demandes répétées d'éclaircissements sur les paramètres encadrant l'intervention policière en milieu scolaire sont à l'origine du document-cadre lancé en mai 1999. Tant le milieu scolaire que le milieu policier réclamaient une formule permettant l'action intégrée auprès de la clientèle des jeunes dans les écoles. « L'idée de produire un cadre de référence sur les relations entre le service de police et les établissements scolaires provient d'un besoin exprimé, tant par le personnel des établissements scolaires que par les membres du service de police, quant à la façon dont devraient se vivre ces relations. Quand le service de police devrait-il être appelé et de quelle façon devrait-il intervenir? Ces questions, souvent soulevées, nécessitent une réponse. Les membres de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, réunissant une quinzaine d'organismes provinciaux désireux de s'engager afin de prévenir et de contrer la violence à l'école, ont repris ces questions et, d'un commun accord, ont convenu de proposer aux milieux scolaire et policier un cadre de référence qui pourrait leur servir. »

Nombreux furent les partenaires appelés à la table de discussions, dont l'Association des cadres scolaires, l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec, l'Association des directeurs de police du Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec, la Fédération des comités de parents de la province, la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement, les ministères de l'Éducation, de la Justice et de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Pourquoi un cadre de référence?

- Pour établir des balises communes pour les intervenants concernés par la dynamique policière et scolaire.
- Pour que les intervenants puissent mieux connaître leurs responsabilités.
- Pour établir un lien entre les acteurs, afin de respecter les missions respectives.
- Pour que la police et l'école deviennent partenaires pour enseigner aux jeunes leurs droits et responsabilités.
- Pour que les jeunes reçoivent la meilleure qualité de service disponible.

Le cadre de référence s'attarde sur trois zones d'intervention policière dans le milieu scolaire :

1. Le contexte de prévention et de relations communautaires : L'objectif dans cette zone d'intervention est de favoriser une intervention globale auprès des élèves tout en respectant les pratiques et les politiques particulières. On y propose une collaboration de tous les acteurs dans la mission commune de prévenir la violence, la délinquance et les divers problèmes de sécurité publique. Deux formes de prévention sont désignées comme étant également, mais différemment, importantes : la prévention générale et la prévention particulière pour des problèmes spécifiques à une école concernée.

2. Le contexte d'urgence : Cette zone d'intervention s'applique lors de perturbations globales, à l'occasion d'une crise aux proportions exceptionnelles : alerte à la bombe, crise de violence, déchargement d'arme à feu, vague de suicides ou émeute. Le cadre reconnaît que, dans de tels cas, l'établissement scolaire doit offrir tout son soutien et sa collaboration aux intervenants policiers. De manière à prévenir la dégradation que pourraient provoquer de tels événements, on recommande la préparation, au préalable, d'un plan d'intervention où les rôles de chacun (services sociaux, personnel scolaire, conseil d'établissement) sont clairement définis. On propose aussi une séance de postvention à laquelle serait intégrée l'intervenant policier. Un point d'information est fait sur la relation avec les médias lors de tels événements. Lorsque frappent de telles tragédies, il est souvent trop tard pour s'organiser. Dans la mêlée, les émotions prennent souvent le pas sur la procédure raisonnée et opérationnelle, bien que le plus grand besoin qu'aient les victimes soit de sentir que les autorités maîtrisent la situation, de sentir que l'on peut se reposer sur leur expertise.

3. Le contexte d'enquête : Probablement la zone d'intervention la plus délicate traitée par cet ouvrage de référence! L'école est un milieu éducatif qui ne peut, impunément, souffrir d'interventions à caractère répressif effectuées sans protocole. Le cadre de référence énonce ce protocole en privilégiant comme lieu d'intervention « l'ailleurs » dans la mesure du possible. Les limites légales des interventions reliées à des enquêtes sont aussi abordées dans le document. Par exemple, qu'en est-il de la fouille dans les casiers? Le policier peut-il rencontrer le jeune seul à seul pour les besoins d'une collecte de renseignements? Voici quelques-unes des questions auxquelles répond ce cadre de référence.

« Présence policière dans les établissements scolaires » n'est pas une encyclopédie dans laquelle on trouvera toutes les réponses. Cependant, les rôles et responsabilités de ces deux milieux d'intervention ayant respectivement à cœur l'éducation des jeunes en adultes respectueux des lois y sont clairement définis. Le document prêche la concertation, la création et le maintien de contacts, de manière à ce que les milieux soient prêts pour l'intervention globale si jamais un incident fâcheux se produisait. Il invite donc à une nouvelle association entre deux milieux partageant le même objectif quand vient le temps de travailler pour le jeune. Le document est clair, précis et court, ce qui lui donne un certain charme!

L'Association des cadres scolaires en est le gardien et a pris l'engagement de mettre le document à jour au rythme de la jurisprudence pertinente. Le cadre de référence est disponible sur Internet, le copiage du document est permis et encouragé. Vous le trouverez à l'adresse électronique suivante : www.wl.csvdc.qc.ca

Le cadre contient aussi une fiche d'évaluation qui permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs. Doit-on rappeler le besoin vital d'évaluer les démarches à caractère préventif? Doit-on redire à quel point la survie et le financement des activités de relations communautaires dépendent d'une évaluation de qualité?

« L'utilisateur de ce cadre de référence pourra trouver en annexe des documents préparés à l'intention de la direction de l'établissement scolaire, dont une fiche d'observation à remplir lors d'une situation d'urgence ainsi que certaines règles concernant les relations avec les médias. Est également jointe au cadre de référence de l'information complémentaire comprenant des extraits du Code criminel, du Code civil du Québec, de la Loi sur l'instruction publique et de la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que des mesures légales applicables aux élèves de moins de 18 ans. »



TRAJECTOIRES MIGRATOIRES DES AÎNÉS ET ORGANISATIONS POLICIÈRES

*Marc Bérubé (relations communautaires)
et Robert Lemieux (enquêteur)*

Régie intermunicipale de police de la région sherbrookoise

Depuis un certain nombre d'années, on observe au Québec une migration des aînés vers les centres urbains. Ce mouvement migratoire aura-t-il bientôt des conséquences sur la fonction policière? Les services policiers des centres urbains devront-ils adapter leur approche auprès de ce groupe de citoyens et de citoyennes.

Au Québec, la population des aînés augmente depuis le début des années 1990. D'ici l'an 2001, le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans aura augmenté de 18,7 %. Le nombre des 65 ans ou plus aura augmenté de 12,5 %. De 2001 à 2006, ces deux groupes d'âge verront leur nombre augmenter respectivement de 24,4 % et de 10,8 %.

Dans la région de l'Estrie, les chiffres sont encore plus éloquentes. D'ici 2001, le groupe des 55 à 64 ans aura augmenté de 28 % et celui des 65 ans ou plus, de 10,1 %. Il faut savoir également que 73 % des aînés de la MRC (Municipalité régionale de comté) de la région sherbrookoise vivent à Sherbrooke.

Ces quelques données nous portent à croire qu'un groupe important des 55 ans ou plus s'est déplacé vers la ville-centre de Sherbrooke. On peut penser qu'il en sera de même pour l'ensemble des villes-centres du Québec.

On devine assez facilement les raisons pour lesquelles cette migration a pris de l'importance. En vieillissant, les gens cherchent à se rapprocher des services de santé, de transport, de loisirs et de l'ensemble des services publics. Ils recherchent une certaine proximité pour se rassurer, se sentir davantage en sécurité. En se rapprochant ainsi des grands centres, nos aînés savent qu'ils pourront bénéficier de services plus nombreux et probablement par le fait même à réduire l'isolement dont plusieurs souffrent.

Il est opportun de se demander, dans un premier temps, si ce groupe de personnes a des besoins et des attentes qui diffèrent de ceux du reste de la population. Sans s'improviser devins ou spécialistes en la matière, nos observations nous permettent d'établir que la différence semble résider dans un degré élevé de besoins pour maintenir leur qualité de vie : plus de soins de santé, des moyens de transport adaptés qui tiennent compte des limites physiques associées au vieillissement, des services de sécurité plus présents et plus efficaces en raison d'un sentiment de plus grande vulnérabilité. La préoccupation envers le milieu de vie des aînés devrait donc s'accroître tout en cherchant à simplifier les composantes de leur quotidien. La proximité, la simplicité, la rapidité, l'accessibilité et le niveau d'humanisme des services publics seront fort probablement les critères de qualité à respecter pour répondre adéquatement à cette clientèle.

Mais les organisations policières traditionnelles possèdent-elles la flexibilité nécessaire pour effectuer les ajustements souhaités?

La police communautaire – et l'approche en résolution de problèmes – est sans doute une réponse très valable, assurément la plus adéquate, car elle met le citoyen et la citoyenne au cœur des préoccupations. Dans un tel cadre, les aînés peuvent devenir eux-mêmes des acteurs de premier plan dans l'élaboration de leur propre qualité de vie en matière de sécurité publique. La police communautaire est une police qui fonde son action sur la proximité

et l'écoute et qui s'intègre dans la vie quotidienne des gens. Elle est une police qui respire et qui réagit au rythme des besoins de la population qu'elle est chargée de protéger et qui met à contribution toutes les instances qui ont la capacité d'agir.

Depuis quelques années, des efforts ont été faits pour réduire des crimes liés à leur vulnérabilité dont sont victimes certains aînés : fraude, violence familiale, etc. Cependant, il nous semble qu'il reste encore une part importante de travail à faire pour bien cerner l'ensemble des besoins des aînés en matière de sécurité. En colligeant ces informations, il sera possible d'amener les services policiers à adapter leurs actions de façon plus adéquate.

Mais en y pensant bien, une police qui écoute, qui s'adapte à la réalité des aînés, qui communique convenablement avec eux et qui est facilement accessible, n'est-ce pas le genre de police que l'ensemble de la population réclame?

La police communautaire n'est plus une mode ou un nouveau concept théorique. Elle représente la réponse contemporaine de cette institution pour contribuer activement à l'amélioration de notre qualité de vie à tous.

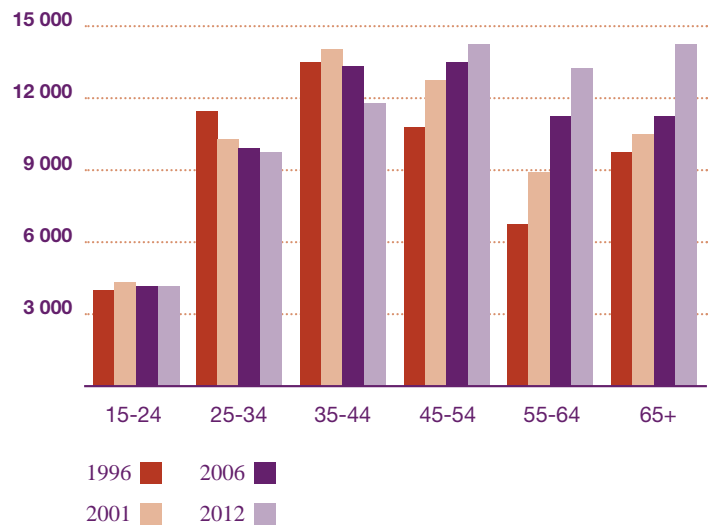
Comparaison des niveaux de variations des ménages entre la MRC de Sherbrooke et le Québec

âge	1996 - 2001		2001 - 2006	
	Mrc Sherbrooke	Province Québec	Mrc Sherbrooke	Province Québec
15-24	8,8 %	8,3 %	-5,9 %	-2,4 %
25-34	-11,7 %	-11,4 %	-4,7 %	1,4 %
35-44	3,7 %	1,1 %	-4,5 %	-9,3 %
45-54	14,5 %	15,4 %	10,1 %	11,2 %
55-64	28,0 %	18,7 %	28,1 %	24,4 %
65 +	10,1 %	12,5 %	9,8 %	10,8 %
Total	7,0 %	7,1 %	5,6 %	6,1 %

Source : Statistiques démographiques, Perspectives démographiques : Québec et Régions 1991-2041 et MRC 1991-2016, Bureau de la statistique du Québec.

Ville de Sherbrooke, Service de la planification et des travaux publics, 1999 03 11

MRC de Sherbrooke Perspectives des ménages selon les groupes d'âge



MRC de Sherbrooke Variation en nombre de ménages 1996-2016

âge	1996 2001	2001 2006	2006 2012	2012 2016	Variation en nombre 1996-2016
15-24	350	-255	-38	108	165
25-34	-1 369	-488	-109	-463	-2 429
35-44	501	-634	-1 752	-422	-2 307
45-54	1 609	1 280	563	-543	2 909
55-64	1 946	2 497	2 046	1 083	7 572
65 +	979	1 044	2 808	2 340	7 171

Méthodologie

Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

Situation :

définition du problème et des facteurs environnants.

Analyse :

ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

Réponse :

solution adoptée et plan d'action élaboré.

Appréciation / évaluation :

efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements requis.

Définition et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux aura un code indiquant la nature du problème et le niveau de complexité de ce dernier. Quatre catégories ont été retenues en ce qui concerne la nature du problème rapporté, soit :

Criminalité :

cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté (C-001 à ...)

Sécurité routière :

cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière (S-001 à ...)

Désordre (et problèmes sociaux) :

cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions policières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

Insécurité (sentiment d') :

cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à déterminer le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portée des actions et informations requises. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

Niveau micro :

Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

Niveau intermédiaire :

Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants clés de la communauté.

Niveau macro :

Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.

POUR LA PRÉVENTION DE L'ALCOOL AU VOLANT

Sûreté du Québec

Par Julie Lacoste, Criminologue, M. Sc.

Sûreté du Québec

s i t u a t i o n

L'alcool au volant est un problème sérieux dans la majorité des régions du Québec. Plusieurs décès liés à la conduite avec capacité affaiblie sont, chaque année, répertoriés dans l'ensemble du territoire. Les statistiques de 1992 à 1996 permettent d'établir divers portraits du problème selon les

régions. En effet, le territoire de Beauce—Étchemin détient le triste record du plus haut pourcentage de conducteurs décédés avec de l'alcool dans le sang, soit 58 %, alors que la moyenne provinciale est de 43 % (SAAQ). Les taux de révocation de permis de conduire ou de suspension du

droit d'en obtenir un pour conduite avec capacité affaiblie sont aussi, pour 1990 à 1996, constamment supérieurs en Beauce—Étchemin que dans le reste du territoire québécois (Larose, 1998).

a n a l y s e

Au printemps 1997, la Table de concertation pour la prévention de l'alcool au volant voit le jour afin de recueillir des informations pertinentes à l'approfondissement de cette problématique. Instaurée conjointement par la Régie régionale de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches, la Sûreté du Québec et la Direction Chaudière-Appalaches du ministère des Transports, plusieurs autres organismes touchés par l'ampleur et la gravité du problème sont venus s'y greffer : les corps de police municipaux, les CLSC, la SAAQ, les municipalités régionales de comté (MRC), les commissions scolaires, l'association de parents et le bureau du coroner.

Un sondage téléphonique de la SAAQ, réalisée par la firme SOM (Recherches et Sondages) auprès de 1 004 répondants, a permis aux partenaires de la Table de concertation d'obtenir un portrait détaillé des habitudes de consommation d'alcool et de

conduite automobile des Beaucerons et des Étcheminois. Ainsi, l'analyse des résultats permet de constater que les gens de la région ne consomment pas plus d'alcool que ceux des autres régions du Québec. Il existe, par contre, un noyau dur plus important de très gros consommateurs. En effet, 7,3 % des résidents disent avoir pris plus de dix consommations en une même occasion au cours de la dernière année, contre seulement 4,3 % dans l'ensemble du Québec. Ils consomment d'ailleurs plus fréquemment dans les bars (18 %), que le reste des Québécois (8,4 %). Cette pratique constitue un facteur de risque important pour la conduite avec capacité affaiblie compte tenu du retour à la maison nécessaire. Cela est d'autant plus inquiétant qu'une plus grande proportion de gens (8,3 %) déclarent avoir consommé avant de partir pour une soirée ou une réception que pour l'ensemble du Québec (2,7 %).

Bien que les résultats ne soient pas statistiquement significatifs, l'analyse des questions traitant des habitudes de conduite des Beaucerons nous révèle que, comparativement au reste des Québécois, 50 % plus de conducteurs déclarent avoir pris le volant après avoir consommé plus de cinq consommations. De même, il demeure plus acceptable et accepté de conduire avec la capacité affaiblie en Beauce (35 %) que dans le reste du Québec (26 %). Il est important de mentionner qu'une bonne partie des gens, plus particulièrement des jeunes, acceptent d'être passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant trop bu, parce qu'il n'existe pas d'autres services de transport comme solution de remplacement ou de services de accompagnement. En somme, des habitudes de consommation à risques associées à une réprobation sociale plus faible ont pour effet d'exacerber l'ampleur et la gravité du problème de la conduite avec capacité affaiblie.

r é p o n s e

Grâce aux crédits alloués par la Régie régionale de la santé et des services sociaux, la Table de concertation a pu recruter un coordonnateur et quatre intervenants de terrain, soit un intervenant par MRC, à raison d'une journée par semaine. Ces intervenants ont pour mandat de sensibiliser, de mobiliser et de concerter les différents milieux à risques en ce qui concerne la conduite avec la capacité affaiblie. Ils leur reviennent aussi de concevoir et d'implanter des activités de prévention dans leur MRC respective. Sur la base d'une recension des écrits en matière de prévention, les membres de la Table ont opté pour un plan d'action

multistratégique qui intègre des éléments de contrôle, d'information, d'éducation et d'aménagement du milieu auprès des clientèles jugées à risques. L'approche utilisée par ces derniers vise la réduction des méfaits, c'est-à-dire la réduction des conséquences négatives liées au comportement, plutôt que la diminution de la consommation d'alcool. Quatre types de clientèle jugés à risques ont bénéficié du travail des intervenants de terrain grâce au plan d'action de la Table de concertation.

Détenteurs de permis d'alcool

Des démarches ont été entreprises auprès

des détenteurs de permis d'alcool afin de recueillir de l'information sur la situation touchant les clients qui prennent le volant après avoir consommé de l'alcool. Ces démarches ont aussi permis de sensibiliser l'ensemble des propriétaires de clubs de motoneige et de véhicules tout-terrains, de bars, des directeurs d'aréas et des propriétaires de dépanneurs aux conséquences de la conduite en état d'ébriété et de les faire participer dans les projets de la Table. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs été désignés par les intervenants de terrain pour dégager des moyens d'action susceptibles d'avoir des effets positifs sur le problème. Un partenariat

ARTÈRE PRINCIPALE I

Sécurité routière

a été créé avec 38 détenteurs de permis d'alcool disposés à promouvoir des outils de prévention dans leur milieu et à travailler à l'actualisation d'un service de raccompagnement.

Consommateurs d'alcool utilisant un véhicule

De leur côté, les services policiers partenaires ont intensifié leur surveillance à la sortie des fêtes et des festivals. Un nouveau slogan coercitif, « On vous a à l'œil, pas d'alcool au volant », est associé au travail des policiers et affiché lors de barrages routiers. La présence et la « visibilité » policières, ainsi que l'interception des conducteurs qui utilisent leur véhicule après avoir consommé de l'alcool, étaient apparues comme des mesures nécessaires lors de l'enquête effectuée auprès des citoyens. En continuité avec les objectifs provinciaux, les policiers du territoire Beauce—Etchemin ont intensifié leurs actions pendant le programme d'application sélective, le PAS Alcool. Au total, 29 opérations routières se sont déroulées en mai 1998, permettant la vérification de 2 935 conducteurs. En 1999, 39 opérations ont permis de contrôler 3 223 personnes.

Les intervenants de terrain ont également sondé des consommateurs d'alcool. Ils ont présenté un questionnaire à une trentaine de consommateurs dans les bars afin d'approfondir le sujet.

Élèves du secondaire et éducation aux adultes

Cette année, 1 275 élèves du 5^e secondaire ont fait la lecture du cahier préparatoire à l'examen de français du ministère de l'Éducation portant sur l'alcool au volant. Pour une deuxième année consécutive, cet exercice a sensibilisé et fait réfléchir les élèves sur la problématique. La table de concertation a décerné une récompense à l'élève dont le texte préparatoire était le plus original. Par ailleurs, un grand nombre d'élèves du secondaire ont pu, dans leur cours de biologie, obtenir des informations sur les effets physiologiques de l'alcool et sur les conséquences probables de la conduite sous l'effet de l'alcool (« Programme Alternative » de la SAAQ).

Les intervenants de terrain ont aussi pu, par l'entremise des comités organisateurs des bals de fin d'études, sensibiliser la clientèle des polyvalentes à l'importance de ne pas mélanger alcool et conduite de véhicule. Des boissons non alcoolisées ont été offertes et un service de raccompagnement a été proposé aux élèves du 5^e secondaire. Lors des bals et des après-bals, les élèves ont pu constater une augmentation de la surveillance préventive par les services policiers partenaires de la Table.

Municipalités, clubs sociaux et population

Afin de sensibiliser la population et d'augmenter la réprobation sociale, il était indis-

pensable d'associer la promotion des actions de la Table de concertation aux activités de prévention et de contrôle. Deux conférences de presse, une en 1998 et l'autre en 1999, ont fait part publiquement des actions réalisées et à venir pour diminuer le nombre de conducteurs ayant les facultés affaiblies par l'alcool. Du matériel promotionnel comprenant banderoles, tréteaux, affiches, dossards et cartons de sensibilisation arborant le slogan de la Table, « Si vous fêtez, confiez vos clés », emprunté à la SAAQ, a été produit par la Table de concertation et distribué lors de fêtes et de festivals.

Des rencontres ont été tenues avec l'ensemble des maires des 55 municipalités afin qu'ils adoptent une pratique municipale recommandant aux organisateurs d'événements de prévoir des services de transport comme solution de remplacement. Pour les 55 événements et festivals qui ont été recensés, des mesures ont été proposées aux organisateurs en matière de raccompagnement et de distribution du matériel promotionnel élaboré par la Table. Un récent partenariat avec la Brasserie Labatt a aussi permis d'obtenir deux véhicules aux couleurs de la Table de concertation Beauce—Etchemin. Ces véhicules ont été utilisés durant l'été 1999 pour favoriser la pratique du raccompagnement lors d'événements populaires.

évaluation

Compte tenu de l'ampleur du travail réalisé et à venir dans les prochaines années, la plupart des résultats seront perceptibles à plus long terme. Actuellement, un certain nombre de ces résultats sont toutefois fort intéressants.

Ainsi, on note un effet d'entraînement dans la participation des organismes et des citoyens. Seize organismes collaborent, selon leur champ de compétence, aux campagnes de sensibilisation et d'information. D'ailleurs, l'ensemble des détenteurs de permis d'alcool approchés par les intervenants de la Table se disent prêts à y participer, à leur façon, en faisant un bout de chemin. Plusieurs responsables de l'organisation des bals de fin d'études se disent enchantés par les actions entreprises et désirent une collaboration future. Les pro-

moteurs des fêtes et des festivals se sont engagés à mettre sur pied des services de raccompagnement et ils utilisent les outils promotionnels offerts. En retour, les consommateurs d'alcool voient dans ces initiatives une solution de remplacement pour palier l'absence de transport en commun ou même le service de taxi. Il est donc possible de dire que la campagne d'information et de sensibilisation porte ses fruits.

Sur le plan statistique, on observe aussi des résultats qui témoignent d'une tendance à l'amélioration. Ainsi, de 1992 à 1996, la région de la Beauce détenait le premier rang avec 58 % de conducteurs décédés avec de l'alcool dans le sang. Les statistiques de 1993 à 1997 la place au deuxième rang avec 47 %. Si ces résultats sont très prometteurs, il faut toutefois noter qu'ils s'inscrivent dans

une tendance provinciale de sensibilisation de la population. Un deuxième sondage devra venir confirmer, dans les prochaines années, les résultats attribuables aux efforts de la Table de concertation. Changer des habitudes profondément ancrées demeure un processus à long terme et ce n'est qu'au bout d'une longue période que les résultats les plus significatifs se font sentir.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez entrer en communication avec :

Sergent Robert Verge
Chef de l'unité de Sécurité routière,
district de Québec, Sûreté du Québec
Téléphone : (418) 623-6370

PROJET 67

PDQ 06

Service de police de la communauté urbaine de Montréal

Provenant d'une préoccupation relative aux événements qui se produisent au métro Côte-Vertu à différentes périodes de l'année (liées au calendrier scolaire), le projet 67 a été élaboré par des patrouilleurs du poste de quartier (PDQ) 06 du SPCUM. Rapidement,

ce projet, qui se voulait une réponse durable à un problème récurrent d'appels de service touchant le sentiment d'insécurité, a très vite pris de l'ampleur tant par les ressources mises à contribution que par la période de temps qui y a été consacrée.



s i t u a t i o n

Les stations de métro situées sur le territoire de la ville de Saint-Laurent (particulièrement le métro Côte-Vertu) sont depuis quelques temps le lieu de provenance ou de destination de multiples appels de service effectués au SPCUM.

Atroupements, bagarres et flâneries perturbent les usagers du transport en commun. Selon les informations obtenues par les patrouilleurs et auprès de la section gangs

de rue, le métro Côte-Vertu serait un lieu privilégié de rassemblement de gangs. De plus, des transactions de stupéfiants y auraient régulièrement cours. Il est à noter aussi qu'un véhicule de patrouille a été vandalisé pendant une intervention des patrouilleurs à l'intérieur de la station de métro.

Ces appels, de nature différente et se produisant à toute période de la journée,

affectent le sentiment de sécurité des usagers du transport en commun. Il apparaissait de plus en plus évident qu'une action concertée s'imposait.

a n a l y s e

La problématique déterminée est causée presque exclusivement par des adolescents et des jeunes adultes. Profitant du peu de présence policière, ils se rassemblent dans les bouches de métro ou à l'extérieur à proximité immédiate. Ces endroits, lieux de passage pour beaucoup d'étudiants, sont propices tant aux transactions criminelles

qu'au recrutement de membres des gangs de rues.

Ces jeunes utilisent le métro et ses installations à toute heure du jour et du soir. Par contre, la période la plus critique se situe lors de la sortie des classes, soit entre 15 h et 18 h. De plus, la concentration des jeunes est plus élevée après 18 h qu'avant 15 h.



r é p o n s e

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- accroître le sentiment de sécurité des usagers du métro et des résidents de la ville de Saint-Laurent.
- réduire le nombre d'appels de toute nature provenant des stations de métro, ainsi que les appels requérant le déplacement des patrouilleurs vers ces endroits.

Ces deux objectifs devaient être atteints par l'adoption d'une solution durable visant

essentiellement à « régler le problème » et non pas seulement à le déplacer. Un nom distinctif a été attribué à tout ce qui concernait les actions entreprises pour l'atteinte des objectifs mentionnés précédemment. Projet 67 est devenu la bannière de ralliement des problèmes liés au métro Côte-Vertu.

La réalisation du projet a débuté par un volet préventif entre le 28 septembre et le 9 octobre 1998, suivi par un volet répressif du 10 octobre au 6 décembre 1998.

Dès le début, des partenaires clés se sont joints aux patrouilleurs du PDQ 06, soit la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et son service de surveillance ainsi que les policiers du PDQ 07.

Le volet préventif

À ce chapitre, deux stratégies d'intervention ont été adoptées : la première faisait appel à une approche « informative », tandis que

| ARTÈRE PRINCIPALE |

Insécurité (sentiment d')

la seconde proposait des solutions de rechange à la flânerie.

En ce qui concerne l'approche informative, deux clientèles distinctes ont été définies. D'une part, les usagers du transport en commun constituent la clientèle touchée par le sentiment de sécurité. À cet égard, des articles dans les journaux locaux ont été rédigés et publiés afin d'informer cette clientèle de la mise sur pied du Projet 67. D'autre part, une deuxième clientèle cible a été définie. De toute évidence, les jeunes se rassemblant à l'intérieur ou près des métros constituaient le centre de nos préoccupations. Il apparaissait dès lors nécessaire de s'assurer que cette clientèle soit bien informée des lois et règlements applicables aux endroits concernés, tout autant que de l'existence du projet. De concert avec les directions d'écoles du quartier, des visites et des conférences, dans les sept écoles d'où provient cette clientèle, ont été organisées par les patrouilleurs des PDQ 06 et 07. De plus, une campagne-éclair d'émission de billets de courtoisie a été organisée (1 100 billets) afin d'informer plus précisément les usagers du transport en commun.

En ce qui a trait à l'approche visant la mise en place de solutions de rechange à la flâne-

rie, la concertation entre les partenaires concernés par la jeunesse a été des plus productives. Des intervenants œuvrant sur plusieurs plans auprès des jeunes — clientèle ciblée par cette stratégie — ont convenu de participer à une journée portes ouvertes au métro Côte-Vertu. Cette journée a été caractérisée par la présence de stands à l'intérieur desquels les intervenants présentaient aux jeunes différentes activités (sociales ou sportives) que leur organisme propose. Les intervenants suivants étaient représentés : le YMCA de la ville de Saint-Laurent, le Centre Accroche, le Centre des loisirs de la ville de Saint-Laurent, la STCUM, le SPCUM ainsi que le Collège de Maisonneuve (techniques policières).

De l'aveu même des personnes présentes, cette journée s'est avérée un véritable succès. Cela a permis aux intervenants de rencontrer un très grand nombre de jeunes en une période de temps relativement courte. Cette journée a permis à ces jeunes de repérer de nouveaux lieux de rencontre ainsi que des activités intéressantes et accessibles, dont certains ignoraient l'existence.

Le volet répressif

Le volet répressif a été mis en application après le volet préventif, soit du 12 octobre

au 6 décembre 1998. À cette étape, tous les agents des PDQ 06 et 07 ont été mis à contribution et ont été invités à mettre en œuvre des interventions sporadiques dans les stations de métro. La consigne « tolérance zéro » étant de rigueur, cette étape a donné lieu à une application stricte des lois et règlements appropriés. Quoique les interventions des agents aient pu se dérouler à n'importe quelle heure, il a été demandé aux participants de concentrer leurs interventions entre 15 h et 18 h, du lundi au vendredi.

Avec le concours des agents de surveillance de la STCUM, une semaine intensive de répression s'est déroulée du 9 au 13 novembre 1998. Durant cette seule semaine, 33 constats d'infractions ont été signifiés et trois arrestations ont été effectuées.

appréciation / évaluation

Relativement à l'objectif d'accroissement du sentiment de sécurité, une évaluation statistique et détaillée n'a pu être réalisée. Un manque de ressources et de disponibilité nous a empêchés d'évaluer cet aspect du projet pour déterminer la perception des usagers et des citoyens concernant la réalisation du projet, ainsi que l'évolution de leur sentiment de sécurité. Cependant, quelques éléments liés à cet aspect du projet nous permettent de croire qu'il y a eu une certaine amélioration. Par exemple, un employé du transport en commun nous a avoué percevoir une amélioration remarquable de la sécurité dans le métro et aux alentours. À l'occasion, les usagers manifestaient leur approbation en regard de nos interventions. Les intervenants et les partenaires nous ont

également fait savoir que nos interventions étaient appropriées et positives.

L'autre objectif, soit la réduction du nombre d'appels, a fait l'objet d'une évaluation plus précise. Ainsi, pour les deux stations de métro concernées, le nombre d'appels relevé pour la période du 28 septembre au 6 décembre 1997 est passé de 49 à 10 pour la même période un an plus tard (lors de l'application du Projet 67). Il s'agit donc d'une diminution notable de 80 % du nombre d'appels.

Le Projet 67 intègre les principales composantes de la police de quartier et il a surtout démontré son opportunité. Il se veut une réponse efficace et durable à un problème récurrent. Il est la démonstration d'une approche professionnelle, enthousiaste

et dynamique basée sur les principes de la résolution de problèmes.

Mentionnons que la réussite du Projet 67 n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat d'un travail soutenu alliant les composantes de la police de quartier à une approche professionnelle. Bien entendu, la bonne connaissance du secteur et de ses ressources par les patrouilleurs du quartier s'est avérée un élément particulièrement important.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez entrer en communication avec :

**Chantal Bouchard, patrouilleuse
PDQ 06
(514) 280-0106**

Bibliographie sélective sur « la police et la sécurité »

les 50 titres essentiels



Par **André Normandeau, Ph. D. Criminologue et professeur**

Directeur du GRPQ (Groupe de recherche sur la police québécoise)
Université de Montréal

Première partie : Québec / Canada

En langue française

BERNHEIM, Jean-Claude. *Police et pouvoir d'homicide*, Montréal, Éditions du Méridien, 1990, 178 pages.

Note : Un livre qui analyse le pouvoir légal des policiers d'utiliser la « force » et l'arme à feu. L'auteur critique ce « pouvoir d'homicide ».

BRODEUR, Jean-Paul, (dir.) « La police après 1984 », numéro thématique (de la revue québécoise) *Criminologie*, volume 17, no 1, 1984, 137 pages.

Note : Le titre le dit clairement : il s'agit d'un clin d'œil au fameux roman de Georges Orwell sur une société super-sécuritaire et super-contrôlée : 1984.

BRODEUR, Jean-Paul. *La délinquance de l'ordre : Recherches sur les commissions d'enquête*, LaSalle, Hurtubise, 1984, 369 pages.

Note : L'auteur synthétise et analyse les travaux de onze commissions d'enquête sur la police et la corruption à Montréal de 1894 à 1966.

CHALOM, Maurice. *Le policier et le citoyen : Pour une police de proximité*, Montréal, Liber, 1998, 164 pages.

Note : Ce livre modeste est une réflexion personnelle d'un « civil » sociologue qui travaille au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Il interroge de façon critique le modèle traditionnel et propose à sa façon le modèle de police communautaire.

DUBÉ, Yves. *Désarmer la police? : Un débat qui n'a pas eu lieu*, Montréal, Éditions du Méridien, 1993, 153 pages.

Note : Cet ex-policier, diplômé en sciences politiques, analyse les « homicides » commis par la police au Québec de 1975 à 1986. À l'aide d'entrevues qualitatives avec quelques policiers, il soulève un débat sur la pertinence du port d'arme par « tous » les policiers. Il propose un armement sélectif, selon les fonctions et les tâches.

LAPLANTE, Laurent. *La police et les valeurs démocratiques*, Québec, IQRC, 1991, 124 pages.

Note : Un « petit » livre d'un journaliste soucieux de réconcilier la sécurité et les libertés. De « bonnes » interrogations critiques. Un livre de vulgarisation « grand public ».

Nous estimons que, de 1975 à l'an 2000, environ 500 livres « criminologiques » (au sens large) en langue française et en langue anglaise auront été publiés en Amérique du Nord et en Europe au sujet de la police et de la sécurité. De plus, des milliers d'articles de revues et des milliers de rapports de recherche auront également été écrits.

Le lecteur intéressé pourra consulter les bibliographies relativement complètes des réseaux des bibliothèques spécialisées ou des sites Internet.

Toutefois, il nous a semblé qu'une bibliographie sélective de 50 titres essentiels pour un étudiant ou un praticien compétent serait de mise pour s'y retrouver et faire un choix éclairé, compte tenu, selon l'expression populaire, « qu'on ne peut pas tout lire ». De ces 50 titres, nous en avons extrait le « nectar » par la mention « hautement recommandé » qui apparaît dans les notes qui suivent chacun des livres présentés.

Bonne lecture!

NORMANDEAU, André, (dir.) *Une police professionnelle de type communautaire*, Montréal, Éditions du Méridien, 2 volumes, 1998, 326 et 348 pages.

Note : **Hautement recommandé.** Ces deux livres, écrits en collaboration avec des universitaires, des policiers et des praticiens civils, décrivent le modèle de police communautaire au Québec, au Canada, aux États-Unis et en France. Quelques interrogations critiques y sont également soulevées.

NORMANDEAU, André et Barry LEIGHTON, (dir.) « Police and Society in Canada / Police et société au Canada. » Numéro spécial de la *Revue canadienne de criminologie / Canadian Journal of Criminology*, volume 33, numéro 3-4, 1991, p. 239-585.

Note : Un numéro double sur différents aspects de la police au Canada. Les articles sont en français ou en anglais.

OLIGNY, Michel. *Stress et burn-out en milieu policier*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990, 87 pages.

Note : Une réflexion par un policier diplômé en service social qui a eu une pratique en relation d'aide auprès des policiers « en difficulté ».

PARENT, Georges-André. *Policiers : Danger ou en danger?*, Montréal, Éditions du Méridien, 1993, 192 pages.

Note : L'auteur, journaliste et criminologue, décortique les circonstances de chaque homicide de policier au Québec de 1950 à 1989. Il trace le portrait de la victime et de l'auteur de l'homicide.

PRÉVOST, Lionel. *Résolution de problèmes en milieu policier*, Montréal, Modulo, 1999, 181 pages.

Note : **Hautement recommandé.** L'auteur est un ex-policier (25 ans d'expérience), un criminologue et un éducateur au niveau collégial (cégep) qui a déjà écrit cinq autres livres sur la police et la sécurité. L'auteur fait souvent le pont entre la théorie et la pratique, comme dans cet ouvrage-ci sur la police communautaire, illustré de plusieurs cas concrets.

ROUILLARD, Jacques et Henri GOULET. *Solidarité et détermination : Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Boréal, 1999, 365 pages.

Note : Les auteurs, des historiens professionnels, analysent le syndicalisme de la FPPCUM depuis 1950, dans une perspective d'histoire sociale.

suite à la page 20

L'analyse d'une situation, le coeur du problème !

Exemple d'un projet de prévention de la ville de Boucherville

Lyette Fusey est criminologue à la Sécurité publique de Boucherville, division Police, depuis février 1999. Elle est une collaboratrice du bulletin Intersection depuis 1994.

Mathieu Charest est étudiant en criminologie à l'Université de Montréal. Il a été stagiaire à la Sécurité publique de Boucherville, division Police.

La méthode de résolution de problèmes est bien connue comme un des éléments essentiels à l'approche communautaire. La plupart d'entre nous connaissons sur le bout des doigts les quatre étapes qui y sont associées, à savoir SARA (qui a été traduit en français par Situation, Analyse, Réponse et Appréciation / Évaluation). Cependant, force est de constater que les policiers sont plus à l'aise avec l'étape « Réponse », là où se situe l'action. L'analyse ainsi que l'évaluation sont généralement des étapes moins approfondies. Cet article vous propose un exemple d'analyse tiré d'un projet de prévention sur l'introduction par effraction dans les résidences réalisé à Boucherville. Nous vous présentons, dans une version légèrement modifiée, la partie « Analyse » du rapport déposé le 22 octobre 1999, afin d'alimenter les discussions et les pratiques sur cette étape non négligeable du processus de résolution de problèmes.

L'analyse d'un problème criminel

Dans un premier temps, on doit s'assurer de l'existence réelle d'un problème (étape d'identification qui se traduit dans la méthode SARA par le « S », la situation). Par la suite, il s'agit de le connaître suffisamment pour être en mesure de déterminer les actions à entreprendre. Cet exercice s'effectue en huit étapes (Cusson, Tremblay et autres, 1994).

1. L'identification du problème

À Boucherville, le nombre de cambriolages par année est en hausse depuis 1994. Il se chiffrait à 237 pour cette année, puis passait à 217 en 1995, à 277 en 1996, à 309 en 1997, pour atteindre un sommet en 1998 de 370 cambriolages. Cette hausse constitue une augmentation de 50,6 % de 1994 à 1998. Il y a en moyenne 11 cambriolages de plus par mois en 1998 qu'en 1994. Une projection raisonnable de cette augmentation constante nous amène à 407 cambriolages résidentiels pour 1999 et à 440 pour l'année 2000. Selon ces données sommaires, nous estimons qu'il y a un problème criminel de cambriolage à Boucherville et que cela requiert une action.

2. La spécification de la nature du délit

Dans 21 % des introductions par effraction, les voleurs pénètrent dans les lieux par la porte avant et dans 19,3 % des cas par une fenêtre arrière; suivent ensuite la fenêtre du sous-sol (12,6 %) et les portes arrière (12,4 %). Pour s'introduire dans les lieux d'habitation, les techniques sont très souvent rudimentaires. On profite des faiblesses de

la cible pour commettre le vol. Le plus souvent (32,8 %), on ne fait que forcer une porte ou une fenêtre à l'aide d'un tournevis ou d'un pied de biche. Une autre méthode consiste à utiliser la force pour défoncer une porte ou une fenêtre (21,2 %). Un coup de pied à la hauteur de la poignée de la porte peut, dans la plupart des cas, venir à bout d'une serrure de qualité moyenne. Les voleurs utilisent aussi des objets divers (pierres, tournevis, poing, etc.) pour fracasser une fenêtre. Cette façon de faire a été rapportée dans 16,3 % des effractions. Toutefois, un assez haut pourcentage des méthodes d'introduction (16 %) reste inconnu des policiers.

Les dispositifs de contrôle d'accès et en particulier les systèmes d'alarme semblent avoir un effet dissuasif sur bon nombre de cambrioleurs puisque 75 % des cibles protégées par de tels dispositifs n'ont fait l'objet que de tentatives d'introduction par effraction. Et dans le cas où les cambrioleurs ont réussi à entrer, aucun bien n'a été volé. La très grande majorité des délits semble avoir été commis au moment où les propriétaires n'étaient pas sur les lieux. Depuis le début du projet (décembre 1998), on peut observer que 34,6 % des cambriolages sont commis durant la fin de semaine (14,1 % le samedi et 20,5 % le dimanche). Finalement, on pourrait avancer l'hypothèse que certains délits relèvent d'une négligence des propriétaires puisque dans 20,9 % des cas, on ne retrouve aucune trace d'effraction (porte déverrouillée ou fenêtre ouverte).

3. Le degré de risque

En évaluant la probabilité d'occurrence d'un délit à partir de l'analyse de l'incidence des cambriolages commis dans un passé récent, on obtient une approximation du degré de risque ou de la fréquence de ces délits dans un proche avenir. Cette démarche requiert toutefois un enregistrement rigoureux des statistiques concernant l'événement qui nous intéresse. Dans le cas des introductions par effraction dans les résidences, on peut s'attendre à des données très proches de la réalité puisque le plaignant aura tout intérêt à dénoncer l'infraction s'il veut bénéficier du dédommagement de l'assurance. On peut s'attendre à ce que le chiffre noir (écart entre les crimes réellement commis et ceux connus des autorités) pour ce type de délit soit négligeable. Boucherville compte 11 612 résidences unifamiliales. En évaluant l'incidence annuelle des délits par résidence pour 1997 (309/11 612), on remarque que 2,7 % d'entre elles ont été cambriolées durant cette année, soit une résidence sur 38. Pour 1998, cette proportion augmente légèrement pour passer à 3,2 % (370/11 612), soit une résidence sur 31.

Cependant, certains lieux de la ville ont en effet plus de chances d'être la cible des voleurs. Ces secteurs d'habitations sont le 4, le 6 et le 7. Ils comptent respectivement pour 16,3 %, 18 % et 14,8 % des cambriolages pour 1997 et 1998.

4. Les auteurs du délit

Nos connaissances quant aux auteurs du délit ciblé sont assez restreintes puisque seuls les dossiers clos par mise en accusation offrent de l'information sur les personnes accusées. Un certain nombre de constats ressortent toutefois de l'analyse des dossiers d'accusés pour les années 1997 à 1999. Seulement 6,5 % des contrevenants accusés sont mineurs, contrairement à 40 % pour l'ensemble du Canada. Une donnée intéressante, le lieu de résidence, montre que seulement 15 % des accusés résident à Boucherville. Près de la moitié (42 %) demeurent à Longueuil. Cette information pourrait expliquer la popularité des secteurs 6 et 7 qui sont à proximité des autoroutes et qui offrent une voie de fuite rapide et un accès facile aux villes environnantes, dont Longueuil.

5. L'identification des victimes et des cibles

Dans le cas d'un délit contre les biens, il est utile de cibler les plus convoités. L'analyse des rapports d'événement à Boucherville a permis de dresser, par ordre d'importance, la liste des biens les plus susceptibles d'être dérobés. Bien installés au premier rang avec 30,4 %, on retrouve les appareils audio et vidéo tels les téléviseurs, les chaînes stéréo, les magnétoscopes et les caméras vidéo. Viennent ensuite les bijoux (montres, chaînes, etc.) avec 23,7 %, puis les ordinateurs avec 9,1 %. L'argent liquide arrive au quatrième rang avec 8,4 %. Dans 10 % des dossiers, aucun vol n'avait été enregistré.

6. L'analyse spatio-temporelle

Afin de connaître les points chauds de la criminalité à Boucherville, nous avons procédé à la cartographie des cambriolages pour les années 1998 et 1999. Nous avons cerné deux îlots à risque dans deux secteurs. Ce sont l'atome 9 pour le secteur 6, et l'atome 5 du secteur 7, îlot 2. Ces deux atomes comptent pour 6,5 % du total des cambriolages pour 1998. Ce pourcentage peut paraître minime, mais en analysant le nombre de résidences de ces deux atomes sur le nombre total de résidences de la ville, on observe qu'ils ne représentent que 2,4 % (284/11 612) du nombre d'habitations. Donc, proportionnellement à leur importance combinée dans le nombre total de résidences, ces atomes ont une probabilité plus élevée d'être cambriolés. Pour le secteur 6, l'atome 9 compte pour 21,5 % de l'ensemble des cambriolages. Pour l'atome 5 du secteur 7, cette proportion diminue à 18,2 %.

7. L'analyse causale

En dressant la liste des causes probables, on s'aperçoit qu'il n'est malheureusement pas possible d'agir sur chacune d'elles. Certaines sont extérieures à la ville, comme le déplacement probable des cambrioleurs vers des villes où les habitations offrent davantage de biens monnayables (de Longueuil à Boucherville par exemple) ou encore l'augmentation de la demande de matériel audio et vidéo volé par les personnes s'approvisionnant chez les prêteurs sur gages.

Pour ce qui est de la recrudescence des cambriolages dans les secteurs 6 et 7, la seule cause plausible réside dans le positionnement géographique de ces quartiers. En effet, une voiture qui entre dans la municipalité par une des principales voies d'accès (l'autoroute 20) arrivera directement sur un boulevard divisant ces secteurs en deux. Et étant donné que la majeure partie des auteurs proviennent de l'extérieur, il est peu probable qu'ils s'aventurent dans les dédales d'une ville qu'ils ne connaissent pas. De plus, un des éléments ayant du poids dans le choix d'une cible est la connaissance d'une route de fuite sécuritaire. Malgré l'intérêt évident de cette piste de solution, on remarque d'emblée qu'il serait extrêmement difficile d'agir sur cette cause probable.

Un dernier facteur non négligeable, à notre avis, est le sentiment de sécurité des résidents de Boucherville (97,9 % en 1997). Cette donnée est habituellement utilisée comme indicateur du bon travail des policiers. Toutefois, ce sentiment peut générer des effets pervers. Nous pensons ici aux citoyens qui, croyant leur quartier sécuritaire, omettront de verrouiller les portes sous prétexte qu'ils ne seront absents que pour une heure.

8. L'analyse des contrôles sociaux existants

Il est très rare que l'on ne fasse rien pour se prémunir contre le crime. Chaque membre de

la communauté élabore, selon les connaissances et les moyens dont il dispose, diverses méthodes pour assurer sa protection. Une connaissance des moyens déjà mis en place est essentielle pour déterminer les forces présentes et surtout les faiblesses des dispositifs existants.

De plus, la surveillance et l'entraide entre voisins est un des facteurs qui, à notre avis, peut contribuer à rendre certains quartiers moins vulnérables au vol. Il est établi que dans les secteurs où il y a peu de mobilité résidentielle, des programmes comme Parents secours fonctionnent bien. Il est donc raisonnable de supposer qu'à Boucherville, où 22,5 % des citoyens y résident depuis 26 ans et plus, ainsi que 40,2 % depuis 11 à 25 ans (sondage Léger et Léger, automne 1997, n = 902), il y ait un certain nombre de cellules où les Bouchervillois se surveillent et s'entraident. Or, certaines statistiques viennent en quelque sorte bonifier cette hypothèse. Dans les vieux quartiers (1, 2 et 3), le nombre de vols dans les résidences est peu élevé.

Conclusion

Nous venons de voir, à travers un exemple amplement illustré, les huit étapes d'analyse d'un problème qui mèneront ensuite à la conception et à la planification d'un projet de prévention et finalement à son évaluation. Chacune des étapes subséquentes à l'analyse requiert du temps et de la rigueur. Nous espérons que cet article guidera les policiers et policières dans leurs exercices de résolution de problèmes.

Au moment d'écrire ces lignes, la Sécurité publique de Boucherville, division Police, planifie ses activités de l'année pour la prévention des introductions par effraction dans les résidences. L'ensemble du projet ainsi que son évaluation fera l'objet d'un article dans un des prochains numéros de ce bulletin.

Référence :

CUSSON, M., P. TREMBLAY, et autres. La planification et l'évaluation de projets en prévention du crime, Québec, ministère de la Sécurité publique, 1994, 114 pages.



Le guide propose aux acteurs concernés un vocabulaire commun et une façon de faire qui mettent l'accent sur l'importance de la concertation, sur le rôle du partenariat et sur la mise à contribution de la communauté à différentes étapes de la démarche. Ces éléments sont essentiels dans l'élaboration du dossier de la sécurité en raison de la complexité des problèmes et des solutions, de la démocratisation de la gestion des services publics et de la réduction des ressources tant matérielles, humaines que financières. Par ailleurs, cette démarche peut être entreprise à l'échelle de toute une municipalité, d'un quartier, d'un îlot de voisinage ou d'un regroupement de municipalités.

Dans le guide, on définit d'abord la sécurité de façon globale comme une situation où les dangers d'ordre matériel, physique ou moral sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. On y considère la sécurité selon ses deux composantes indissociables, soit :

- le niveau de sécurité qui se rapporte à la présence ou à l'absence de dangers réels;
- le sentiment de sécurité, c'est-à-dire ce qu'éprouvent les citoyens et les citoyennes au regard de leur sécurité.

L'avantage d'adopter une telle définition dans le quotidien d'une municipalité, c'est la possibilité de faire des économies d'échelle en considérant l'ensemble des aspects de la sécurité. Elle favorise également un travail en partenariat et en concertation.

Le guide fait ensuite état de conditions essentielles pour atteindre un niveau optimal de sécurité, soit le contrôle des dangers de blessures, le respect de l'intégrité physique, matérielle et morale de la personne ainsi qu'un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité qui protège les droits et libertés des individus. Le chapitre 2 du guide présente le rôle essentiel de la municipalité et de ses partenaires en cette matière pour que ces conditions soient réunies. En plus d'un

rôle de leadership, la municipalité prendra également soin d'établir et de maintenir un climat de concertation entre chacun de ces partenaires.

Plus concrètement, le chapitre 3 du guide suggère cinq étapes pour améliorer la sécurité dans les milieux de vie, soit :

- prendre un engagement clair en faveur de la sécurité des citoyens, des citoyennes et des familles;
- déterminer un répondant pour le dossier de la sécurité;
- s'assurer de la présence d'un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant l'amélioration de la sécurité;
- évaluer les interventions.

Le guide aborde chacune de ces étapes et insiste, entre autres choses, sur l'importance d'établir un portrait de la situation de la sécurité, selon les deux composantes relevées ci-dessus, à savoir le niveau et le sentiment de sécurité, ce qui constituera l'assise du plan d'action. On y souligne également l'importance d'une rétroaction sur le plan d'action et ses diverses composantes pour juger de leur pertinence, de leur utilité, de leur faisabilité, et de leurs conséquences sur la population visée.

La dernière section du document présente des exemples de démarches visant l'amélioration de la sécurité de la population déjà réalisées dans certaines municipalités du Québec. De plus, des projets pilotes sont présentement en cours dans les municipalités de Mont-Joli, de Longueuil et de Québec. Ces projets consistent à mettre en application la démarche proposée dans le guide. Les problèmes retenus sont, d'une part, la présence des jeunes dans certaines places publiques et, d'autre part, la présence de prostitution dans certains quartiers centraux.

Enfin, le guide offre, en annexe, un répertoire constitué à partir d'un certain nombre de documents pertinents ayant trait à la sécurité. Chacun y est brièvement décrit et des informations sont fournies pour le lecteur qui souhaite en savoir plus.

Toute personne intéressée par le document « **Sécurité dans les milieux de vie : Guide à l'intention des municipalités du Québec** » peut en faire la demande à :

Carrefour « Action municipale et familles »
Téléphone : (450) 466-2538
Télécopieur : (450) 466-4196
Courriel : fufamil@cam.org

Le document est également disponible pour consultation et téléchargement sur le site du ministère de la Sécurité publique, à l'adresse suivante :

www.msp.gouv.qc.ca/francais/prevent/conseils/guide/guide.pdf





Le développement « communautaire » à Laval

M. Jean de Montigny travaille au sein du Service de protection des citoyens de Laval depuis 23 ans. Il s'est investi depuis 1993 dans l'implantation de la police communautaire à Laval. Il est présentement inspecteur-chef, responsable du secteur communautaire.

Le Service de protection des citoyens de Laval décidait en 1993 d'expérimenter les théories de base de la police communautaire. Deux centres de services en sécurité publique (CSSP) étaient alors implantés aux extrémités est et ouest du territoire. Après trois ans d'expérimentation, les évaluations, fort positives, conduites tant à l'interne qu'à l'externe, incitèrent la direction à recommander aux instances municipales de poursuivre dans cette voie. Il y aurait maintenant trois grands secteurs d'activités policières à Laval : la gendarmerie, le secteur communautaire et les enquêtes criminelles.

Réorganisation d'inspiration communautaire

La particularité du modèle lavallois consiste à mettre en place un secteur entièrement consacré à une application soutenue du modèle communautaire et à en faire un secteur important au même titre que celui de la gendarmerie ou des enquêtes criminelles. Les effectifs habituels de la gendarmerie sont donc maintenant répartis entre deux secteurs, soit le secteur communautaire et la gendarmerie. La gendarmerie a pour mission d'intervenir dans les situations d'urgence à titre de soutien opérationnel spécialisé et de soutien direct dans les plans d'action mis de l'avant par le secteur communautaire sur l'ensemble du territoire. Son personnel est centralisé dans un seul bâtiment et est réparti en cinq équipes de travail en rotation, jour et nuit. Ce secteur prend également en charge la section *identité judiciaire*, le contrôle des pièces à conviction, la garde de

détenus ainsi qu'une unité d'intervention spécialisée.

Quant au secteur communautaire, ses effectifs ont grimpé de 11 à 97 personnes. Il passe d'un rôle de soutien à un rôle de première ligne. Ses effectifs sont répartis entre les six secteurs de la ville et une division corporative communautaire est créée pour venir en aide aux nouvelles unités. La mission de cette dernière unité est liée au soutien, à la coordination et au développement du secteur communautaire. Les nouveaux postes portent l'appellation *Poste de police communautaire* (PPC). La mission du secteur communautaire est de résoudre les problèmes dans les quartiers et d'offrir des services non urgents aux citoyens.

Modèle communautaire et convention collective

Une fois le modèle final connu et après l'approbation des élus municipaux, les négociations pour le renouvellement de la convention collective des policiers s'amorçaient, avec comme toile de fond la réforme du service vers un modèle communautaire. La première étape a consisté à offrir à la partie syndicale une séance de formation de deux jours sur les théories à la base du modèle communautaire et de présenter les évaluations faites à la suite de l'expérience des deux CSSP.

Les enjeux sont majeurs pour les deux parties et touchent l'ensemble du personnel; trente mois de négociation ont été nécessaires. Chaque article de la convention

collective a été revu en fonction du nouveau modèle et de nombreux nouveaux articles ont été créés. Il n'y a qu'à penser aux nouvelles fonctions, aux horaires de travail, aux modes de sélection du personnel, à la gestion des congés, etc. En résumé, il s'agissait non seulement pour les parties présentes de réécrire au complet une nouvelle convention collective déjà fort complexe, mais aussi de se plier à la *Loi concernant la négociation d'ententes relatives à la réduction des coûts de main-d'œuvre dans le secteur municipal*.

En décembre 1998, la convention collective des policiers était signée et la date du « virage », annoncée, soit le 25 avril 1999. La direction du service a subi des transformations en profondeur le 1^{er} janvier 1999 et un nouvel organigramme était implanté. De plus, un Comité de la réforme a été créé. Ce Comité regroupait une vingtaine de personnes et avait comme mandat de coordonner les activités liées à la mise en place du modèle communautaire.

Le modèle final convenu pour les PPC est le suivant, pour un total de 13 à 17 employés par PPC :

- un lieutenant qui agit comme responsable;
- un sergent de supervision;
- deux agents d'intervention communautaire;
- un employé civil;
- six à dix policiers patrouilleurs (patrouille simple) selon le secteur et deux policiers auxiliaires.

Implantation : communications internes et externes

Dès janvier, un groupe de travail avait été créé en relation avec le service de communication. Son mandat était d'informer le personnel de l'évolution du dossier de la réforme par le biais d'une publication interne, de coordonner la formation générale

de l'ensemble du personnel par un programme de formation de trois jours sur la police communautaire incluant des notions théoriques et la technique de résolution de problèmes, et finalement d'assurer la diffusion d'informations dans la communauté sur la réforme en cours. Les nombreux partenaires du réseau ont été informés à l'occasion de conférences ou de rencontres lors de comités de travail.

Dotation

En fonction des paramètres convenus lors de la négociation, 450 employés policiers et civils ont été invités à occuper de nouvelles fonctions ou à poser leur candidature aux nombreux postes pour lesquels un processus de sélection a été mis de l'avant. Cette étape devait nécessairement être complétée avant le 15 avril 1999. Conjointement à cette importante opération de dotation du personnel, la distribution des ressources matérielles, en fonction de la nouvelle structure, était planifiée pour être en vigueur le 25 avril.

Stratégie d'implantation

La stratégie retenue pour les PPC a été de regrouper l'ensemble du personnel dans l'ancien poste 1. Le but recherché par ce regroupement était de créer une synergie de groupe, de favoriser la formation du personnel, le partage des compétences acquises dans le domaine communautaire, le partage des ressources et la confrontation en équipe aux nombreux problèmes qui s'annonçaient. Cette stratégie assurait également une certaine marge de manœuvre en cas de pépins pour les nombreuses acquisitions nécessaires ou les aménagements de locaux planifiés. Après cinq semaines de « vie commune », deux PPC ont emménagé dans leurs quartiers respectifs et servent de laboratoire. Un troisième PPC intégrait ses locaux en

décembre de la même année. Deux autres seront implantés au printemps 2000 et un dernier en 2001.

Où en sommes-nous?

Après dix mois d'activité, la dotation en personnel, compte tenu des nombreuses sélections qui ne pouvaient être complétées avant le 25 avril, est chose faite. La formation du personnel des PPC requiert également un investissement très important de temps et de ressources humaines à y consacrer. À ce propos, nous croyons que la formation demeurera une préoccupation constante au cours des prochaines années.

La réingénierie des appels de service a également été amorcée. Nous estimons que plus de 50 % des appels de service effectués au centre 9-1-1 sont maintenant traités par le personnel patrouilleur et par les auxiliaires des PPC. De nouvelles façons de rendre nos services ont été développées et elles sont en voie d'implantation dans les PPC.

Les politiques et procédures du service génèrent également beaucoup de travail. Ainsi, de nouveaux systèmes doivent être mis en place en raison de la nouvelle structure ou de la nouvelle philosophie.

Avant la fin de l'année 1999, l'ensemble des profils de quartiers était complété. Une consultation des citoyens dans les quartiers sera effectuée au cours de l'an 2000 dans le but de déterminer les attentes et les priorités, mesurer le sentiment de sécurité ainsi que le degré de satisfaction de la population lavalloise. La constitution de quatre nouveaux comités consultatifs, en plus des deux qui existent déjà, devrait se faire également au cours de l'année 2000.

Évaluation

Une évaluation du modèle sera entreprise

au milieu de l'année 2000. Au moment d'écrire cet article, plusieurs éléments sont déjà en voie de révision pour tenir compte des changements importants qui ont cours dans les domaines concernés par la sécurité publique.

La stratégie retenue en est une que l'on pourrait qualifier « d'étapiste » dans le sens où l'implantation de la réforme s'effectue un pas à la fois de façon à bien intégrer tous les changements que le virage communautaire requiert. L'idée est d'amener progressivement un changement de la culture organisationnelle, et nous demeurons parfaitement conscient que le temps est un facteur important.

Malgré l'inconfort que le changement peut générer chez certaines personnes et en dépit des nombreux obstacles rencontrés ainsi que de la somme considérable de travail exigé, nous voyons s'exercer le changement dans le sens souhaité et l'édification d'un modèle de police dont nous ne pouvons qu'être fiers.

SZABO, Denis et collaborateurs. *Police, culture et société*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974, 233 pages.

Note : Ce livre fait le point sur l'état des idées sur la police et la sécurité au milieu des années 70, autant en Amérique du Nord qu'en Europe. Un bon point de comparaison historique.

TARDIF, Guy. *Police et politique au Québec*, Montréal, L'Aurore, 1974, 493 pages.

Note : Un livre qui porte sur les relations « difficiles » entre les élus politiques et les directeurs de police au Québec.

TREMBLAY, Jean-Noël. *Le métier de policier et le management*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1997, 247 pages.

Note : À partir d'observations participantes et d'entrevues qualitatives réalisées sur une période de deux ans au sein de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, l'auteur trace le portrait sociologique de l'organisation policière à la SQ et du SPCUM.

Deuxième partie : Europe (France, Belgique, Suisse)

DE VALKENEER, Christian. *Le droit de la police : La loi, l'institution et la société*, Bruxelles, De Boeck, 1991, 318 pages.

Note : L'auteur analyse les missions et les stratégies de la police belge.

DIEU, François. *Gendarmerie et modernité : Étude de la spécificité*, Paris : Montchrestien, 1993, 495 pages.

Note : Une étude empirique de la Gendarmerie nationale française.

ERBES, Jean-Marc et collaborateurs. *Police d'Europe*, Paris, L'Harmattan, 1992, 266 pages.

Note : Un collectif sur le système de police dans les principaux pays européens.

GLEIZAL, Jean-Jacques. *La police en France*, Paris, PUF, (Que sais-je?, no 2761) 1993, 127 pages.

Note : Un « petit » livre d'introduction à l'essentiel de l'organisation de la police en France.

Photo (page couverture) : Marie-Josée Bertrand. La photo a été prise lors du Salon « Contak-Jeunesse » organisé par le club Optimiste Mont-Bruno du 13 au 14 mars 1999 au centre socioculturel de la ville de Saint-Bruno. Nous pouvons reconnaître sur la photo : Réal Bilodeau, policier à la Sécurité du citoyen de Saint-Bruno-de-Montarville; Francine Charbonneau, présidente de Parent-Secours (Saint-Bruno); Stéphane Bélugou, responsable des ateliers de théâtre ainsi que Anik Vermette, comédienne (personnage « Renaude » dans l'émission « Ent'Cadieux ») et porte-parole du Salon Jeunesse. La photo met en vedette une New Beetle convertie en voiture de police jeunesse. S'inspirant de projets de véhicules commandités, la Ville de Saint-Bruno a profité de la popularité de ce véhicule pour combler un besoin en prévention du crime et pour favoriser le rapprochement entre les jeunes et la police.

La publication d'Intersection est rendue possible grâce au soutien technique du ministère de la Sécurité publique du Québec et de l'Institut de police du Québec ainsi qu'à des participations financières (à la production) provenant du Bureau d'assurance du Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec, des Services de police de Laval, de Hull, de Québec, de la MRC-des-Collines de l'Outaouais et du SPCUM. L'appui du Collège de Maisonneuve permet également d'assumer une partie des coûts reliés aux activités du bulletin.

GLEIZAL, Jean-Jacques; Jacqueline GATTI-DOMENACH et Claude JURNÉS. *La police : Le cas des démocraties occidentales*, Paris : PUF, 1993, 390 pages.

Note : **Hautement recommandé.** Un livre comparatif sur la police en France et dans les pays anglo-saxons au chapitre des systèmes, du régime juridique, du fonctionnement et des politiques publiques.

LÉVY, René. Du suspect au coupable : *Le travail de police judiciaire*, Paris, Klincksieck, 1987, 183 pages.

Note : Une étude empirique sur la police judiciaire française.

LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis. *La police : Approche socio-politique*, Paris, Montchrestien, 1992, 158 pages.

Note : **Hautement recommandé.** Une analyse théorique de nature « sociologie et science politique » appliquée à la police moderne.

MONET, Jean-Claude. *Polices et sociétés en Europe*, Paris : Documentation française, 1993, 338 pages.

Note : L'auteur, ex-policier et sociologue, analyse les modèles de police en Europe dans une perspective démocratique.

MONJARDET, Dominique. *Ce que fait la police : Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996, 316 pages.

Note : **Hautement recommandé.** Un livre écrit par un sociologue de la police sur les plans autant théoriques qu'empiriques.

VAN OTRIVE, Lode, Yves CARTUYVELS et Paul PONSARS. *Les polices en Belgique : Histoire socio-politique du système policier de 1794 à nos jours*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1991, 336 pages.

Note : Ce livre présente une étude sociologique critique des institutions de police et de sécurité.

INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE Numéro 16

PROCHAIN NUMÉRO en préparation

Le 7^e séminaire Intersection qui a eu lieu, le 9 décembre 1999, à Trois-Rivières avec la complicité de l'Institut de police du Québec consistait en un exercice de consultation. Cette consultation des participants visait à recueillir une partie importante des expériences de police communautaire au Québec afin de cerner les éléments importants sur lesquels une éventuelle politique ministérielle, prévue pour l'année 2000, devrait tenir compte. Plusieurs participants ont manifesté leur désir d'obtenir un compte-rendu du « travail » réalisé au cours de cette journée. Nous y consacrerons donc le prochain numéro. Vous y trouverez également les noms des récipiendaires du Prix d'excellence Intersection. À bientôt!

La dernière publication d'Intersection portait le n° 1-1999. Le présent bulletin a le **numéro 15**, le prochain numéro portera le **numéro 16** et ainsi de suite.